



Lundi 25 septembre 2017

CONFERENCE DE PRESSE DE VINCENT DESCOEUR, DEPUTE DE LA 1ERE CIRCONSCRIPTION DU CANTAL

PRESENTATION DE LA PERMANENCE ET DE L'EQUIPE PARLEMENTAIRE DE VINCENT DESCOEUR

Elu député de la 1^{ère} circonscription du Cantal en juin 2017, Vincent DESCOEUR a installé une permanence parlementaire à Aurillac et recruté deux collaborateurs.

UNE PERMANENCE PARLEMENTAIRE EN CIRCONSCRIPTION

Coordonnées :

Permanence parlementaire de Vincent DESCOEUR

24, rue Paul Doumer

15000 Aurillac

Tél. : 04 71 47 41 87

Mail : contact@descoeur.com

Horaires d'ouverture :

Tous les matins, six jours sur sept, du lundi au samedi inclus, de 9 heures à 12 heures.

Les après-midis sur rendez-vous.

LES COORDONNEES DU BUREAU DU DEPUTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vincent DESCOEUR, député du Cantal

Assemblée nationale

126, rue de L'Université

75355 PARIS CEDEX 07 SP

Tél. : 01 40 63 05 53

Mail : vincent.descoeur@assemblee-nationale.fr

DEUX ASSISTANTS PARLEMENTAIRES

Outre Angélique BRUGERON, sa suppléante, qui continue de jouer un rôle actif aux côtés du député, Vincent DESCOEUR s'appuie sur deux assistants parlementaires.

A AURILLAC :

Pascal PIGANIOL, assistant parlementaire. 55 ans, marié, trois enfants, domicilié à Lafeuillade-en-Vézère. Ancien journaliste et directeur de publication (carrière de 20 ans dans la presse écrite) - Assistant parlementaire de Vincent Descoeur en circonscription de 2007 à 2012 - Directeur de la Direction du développement économique du Conseil départemental du Cantal de 2012 à 2017. Formation initiale : maîtrise en droit public.

A PARIS :

Savine BENARD-BIENVENU, assistante parlementaire. 37 ans, mariée. Assistante parlementaire à l'Assemblée nationale depuis 10 ans. Vice-présidente de l'Association française des collaborateurs parlementaires (AFCP). Titulaire d'une maîtrise de lettres modernes à Paris IV-Sorbonne et d'un master en stratégie et décision politique (ISMaPP).

L'ENGAGEMENT DE VINCENT DESCOEUR AU NIVEAU NATIONAL

A L'ASSEMBLEE NATIONALE

- **Groupe politique** : à l'Assemblée nationale, Vincent DESCOEUR siège au sein du groupe Les Républicains, présidé par Christian JACOB, député de Seine-et-Marne, qui compte 100 députés. La nouvelle Assemblée comptant 7 groupes politiques.
- **Commissions** : Vincent DESCOEUR a été désigné **membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire** (l'une des 8 Commissions permanentes de l'Assemblée nationale). Créée en 2009 (par scission de la commission des Affaires économiques, de l'environnement et du territoire), cette Commission est présidée par Barbara POMPILI, députée de la Somme. Ses domaines de compétence sont les suivants : l'aménagement du territoire, la construction, les transports, l'équipement, les infrastructures, les travaux publics, l'environnement et la chasse.

AUTRES RESPONSABILITES DE VINCENT DESCOEUR

Vincent DESCOEUR est par ailleurs :

- membre du comité directeur de l'Association nationale des élus de la montagne (**ANEM**) qu'il a présidée de 2010 à 2012 ;
- membre du bureau de l'Association des départements de France (**ADF**) dont il préside la commission « Aménagement du territoire ».

L'ACTUALITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

La 15^e législature s'est ouverte le 27 juin 2017 avec l'élection du Président de l'Assemblée nationale. Elle s'est prolongée à partir du 4 juillet par une session extraordinaire qui a pris fin le 9 août avec l'adoption du projet de loi organique pour la confiance dans la vie politique. Les députés ont retrouvé le chemin de l'Assemblée nationale dès le 12 septembre pour les réunions de commissions avant la convocation de la nouvelle session extraordinaire qui débute le 25 septembre.

Session extraordinaire : le Parlement a en effet été convoqué en session extraordinaire à compter du 25 septembre pour examiner le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (déjà adopté en première lecture au Sénat le 19 juillet dernier), destiné à prendre le relais de l'état d'urgence au 1^{er} novembre prochain. Le texte, placé en procédure accélérée, inscrira en effet dans le droit commun en les adaptant plusieurs mesures liées à l'état d'urgence (assignations dans un périmètre géographique, perquisitions administratives, saisies de données informatiques, fermeture de lieux de culte, instauration de périmètres de protection).

Session ordinaire : parallèlement, les députés auront rapidement à se saisir du projet de loi de finances pour 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques. Les débats en séance publique sur ces textes auront lieu à partir du 17 octobre.

LES PRINCIPAUX TEXTES ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DEPUIS LE DEBUT DE LA 15^e LEGISLATURE

Durant la session extraordinaire, plusieurs projets de loi ont été définitivement adoptés, en particulier :

-1^{er} août : projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social.

-9 août : projet de loi organique pour la confiance dans la vie politique. Elle se décline en deux volets, une loi ordinaire et une loi dite « organique » :

- La première, adoptée le 3 août par l'Assemblée nationale, contient l'essentiel des dispositions prévues, comme l'interdiction des emplois familiaux pour les ministres, parlementaires et élus locaux, l'interdiction pour les parlementaires d'activités de conseil moins d'un an avant leur élection...

- La loi organique supprime la réserve parlementaire (mais le Conseil constitutionnel a censuré la disposition qui prévoyait la disparition de la pratique de la réserve ministérielle).

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

La Commission s'est réunie neuf fois depuis le 29 juin 2017, date de son installation. Les principales dates :

- **11 juillet 2017** : la Commission a adopté le projet de loi ratifiant les ordonnances du 3 août 2016 relatives à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.
- **Mercredi 19 juillet** : la Commission a auditionné Elisabeth BORNE, ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports.
- **Mardi 25 juillet** : la Commission a auditionné Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, qui a présenté les quatre priorités de son ministère : la transition énergétique, les états généraux de l'alimentation, le dossier santé-environnement et le plan climat.
- **Mercredi 26 juillet 2017** : audition de Catherine GUILLOUARD, candidate à la présidence-direction générale de la RATP.
- **Mardi 1er août 2017** : audition de Philippe DURON, président de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).
- **Mercredi 20 septembre** : table-ronde sur les « objectifs du développement durable »

Calendrier prévisionnel de la Commission en septembre 2017 :

- **Mardi 26 septembre** : audition de Nicolas HULOT, ministre d'Etat en charge de la transition écologique et solidaire sur le projet de loi mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement.-
- **Mercredi 27 septembre** : audition de l'ISTREA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) sur les conséquences des changements climatiques sur les risques d'incendie et les ressources en eau – Audition de Jacques MEZARD, ministre en charge de la cohésion des territoires.

LES PRINCIPALES INTERVENTIONS DE VINCENT DESCOEUR

- En Commission :

Le Député est intervenu à plusieurs reprises en réunion de Commission. Il a notamment interrogé Mme Elisabeth BORNE, Ministre en charge des transports, afin de savoir si les réductions de crédits annoncées par le Gouvernement affecteraient les contrats de Plan Etat-Régions, rappelant la situation de certains territoires, tels le Cantal, qui attendent de longue date **la modernisation de leur réseau national routier (RN 122)**. La Ministre s'est voulue rassurante en rappelant que le Président de la République a exclu dans son annonce les contrats Etat-Régions de la pause sur les projets de grandes infrastructures. Néanmoins, elle n'a pas exclu une prolongation des CPER sur une durée plus longue que prévu.

Par ailleurs, Vincent DESCOEUR a interpellé M. Philippe DURON, Président de l'AFITF, sur la capacité de l'agence à apporter des réponses à la problématique **du très mauvais état du**

réseau ferré secondaire. Un défaut d'entretien qui fait planer sur les lignes régionales, telles que la ligne Aurillac-Brive, un risque de fermeture imminente, sans que la SNCF soit capable d'apporter d'autres alternatives que d'appeler aux contributions locales. Le Député a déploré que Le Président de l'AFIT ne soit pas plus rassurant quant à l'espoir d'une amélioration prochaine du réseau.

Le 26 juillet en Commission, Vincent DESCOEUR a interpellé M. Roger GENET, Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), sur **la multiplication des cas de maladie de Lyme**. Les chiffres du Ministère de la Santé font état de 27 000 nouveaux cas par an mais de nombreux spécialistes évoquent un chiffre deux fois plus élevé mais surtout s'alarment de la multiplication des cas recensés. Cette maladie demeure mal diagnostiquée dans notre pays et sa prise en charge des malades laisse à désirer. Aussi, le Député a demandé si l'Agence dispose d'études qui permettrait de s'appuyer sur des éléments scientifiques solides pour pouvoir interpellier le Gouvernement sur la question des moyens consacrés au dépistage mais aussi à la prise en charge de cette maladie et, dans le cas contraire, si l'ANSES pouvait se saisir de ce sujet. Vincent Descoeur interviendra de nouveau sur la question, la semaine prochaine, dans le cadre d'une émission diffusée sur La Chaîne Parlementaire (LCP).

A l'Assemblée nationale :

Contre la suppression de la réserve parlementaire - Vincent DESCOEUR a voté favorablement le projet de loi ordinaire pour la confiance dans la vie publique mais s'est abstenu sur le projet de loi organique parce qu'il prévoit la suppression de la réserve parlementaire. Il a ainsi défendu des amendements visant sa réintroduction. A l'échelle du Cantal, si l'on additionne les réserves gérées par les quatre parlementaires, la perte représentera plus de 500 000 € par an pour les associations et les communes, principaux bénéficiaires de ces fonds. Vincent DESCOEUR envisage avec ses collègues du groupe LR de proposer un amendement visant à faire réinscrire des crédits en faveur des associations dans la loi de finance pour 2018.

Défense de la ruralité - Vincent DESCOEUR a choisi de s'investir au sein du Groupe "France des Territoires", constitué par les députés LR, consacré à la ruralité qui, après un travail approfondi sur le terrain, portera des propositions concrètes pour répondre aux défis de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Ce Groupe envisage de se déplacer dans le Cantal en mars 2018.

Montagne - Enfin, Vincent DESCOEUR a fait part de sa candidature auprès de son Groupe et du Bureau de l'Assemblée nationale à la Présidence du Groupe d'études consacré aux enjeux de la Montagne.